



OCTOBRE ROSE 2024

Informations sur les deux actions

1. TOP Départ donné à Chatuzange-le-Goubet avec le Raid Rose de Chatu 3ème édition le 29 septembre 2024

Une marche appelée aussi randonnée, est une activité de plein air qui consiste à suivre un itinéraire balisé. Elle s'effectue à pied. Elle est à la fois un loisir de découverte et une forme d'exercice physique. Elle est ouverte à toutes et à tous (les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte).

Un raid est une épreuve sportive courue sur un maximum de parcours en pleine nature, qui consiste à suivre un itinéraire, balisé.

Le raid chronométré est ouvert aux détenteurs d'un certificat médical ou d'une licence en cours de validité et est autorisé aux mineurs à partir de 16 ans sous la responsabilité des parents.

Le raid non chronométré est ouvert à tous les adultes. Il est autorisé aux enfants de 12 ans à 16 ans sur le parcours de 5 km uniquement et à condition d'être accompagné d'un adulte. Pour les mineurs avec autorisation parentale.

Les participants déclarent être aptes à la pratique de la marche ou du raid et dégagent les organisateurs de toute responsabilité en cas de défaillance physique ou d'accidents.

Au programme :

- **Deux disciplines** : marche et course,
- **Trois distances** : 5, 10, 15 km (parcours balisés),
- **Une marche familiale** : 5 km avec jeu primé pour enfants sur le parcours,
- **Tarif** : 10 – 15 – 20 € selon votre choix,
- **De multiples jeux et cadeaux** à gagner pour petits et grands,
- **Une buvette et un snack** pour se restaurer sur place et partager un moment de convivialité,
- **Un salon mieux-être** avec divers stands et des remises pour les femmes,
- **Des soins** pour chouchouter les sportifs à l'arrivée (inscription obligatoire avant le départ),
- **Sac offert** : tous les participants repartiront avec un sac à dos et des cadeaux

2. Sur tout le mois d'octobre 1000 et un pas roses 4ème édition

Le concept des « 1000 et un pas roses » s'adresse aux entreprises, aux communes, aux clubs, aux particuliers, à tous ceux qui marchent et qui totaliseront le nombre de pas fait sur tout le mois d'octobre (il existe des applications gratuites pour comptabiliser le nombre de pas).

ACC26 – quai Ulysse Chevalier – 26100 Romans

☎ 09.53.01.37.35 - @ acc26@orange.fr - 🌐 <http://acc26.fr>



www.facebook.com/AgirContreLeCancer26

Le tarif est de 10 € comprenant un calendrier pour marquer chaque jour le nombre de pas que vous aurez réalisés et au choix un tour de cou ou un verre pliable ou une gourde (prévoir en sus le coût de l'envoi si vous ne pouvez pas venir le récupérer au local de l'association).

Au programme :

- **Challenge solo** consiste à faire le plus grand nombre de pas que vous soyez dans une équipe ou que vous marchiez seul. Le gagnant remportera un trophée collector avec un t-shirt 1000 et un pas roses (selon la disponibilité des tailles).
- **Challenge équipe** s'adresse aux particuliers, à l'entreprise ou aux communes. Il consiste à réunir le plus grand nombre de participants. Pour une entreprise ou une commune, faire participer le personnel permet de se réunir autour d'une cause solidaire, de partager une action en faveur des femmes, de créer du lien, d'avoir une bonne ambiance au sein de l'entreprise.
- **Récompense** l'ACC26 offre un trophée collector remis en main propre par la présidente au candidat en solo ou à l'équipe. Le résultat sera publié dans la presse, sur le site de l'association et sur les réseaux sociaux.

Ces deux **événements** sont incontournables. Tous les bénéficiaires serviront à rémunérer les intervenants qui prodiguent des soins (plus de 4 500 par an) **aux malades** qui luttent contre le cancer **ainsi qu'à leurs aidants** (plus de 1 000 personnes atteintes de cancer par an reçoivent gratuitement ces soins dit de confort pour les accompagner vers une possible guérison).

Participez à nos actions parce que « **marcher c'est bon pour la santé** » et pour être **solidaire...**

NOUS COMPTONS SUR VOTRE PARTICIPATION !

Règlement

CERTIFICAT MÉDICAL / LICENCE

Le raid chronométré est ouvert aux licenciés comme aux non licenciés. Lors de l'inscription, il y a lieu de fournir un certificat médical (ou sa photocopie) portant la mention « non contre-indication à la pratique de la course à pied, y compris en compétition », et datant de moins d'un an, ou la photocopie de la licence en cours de validité.

Pour le raid non chronométré et la marche le certificat médical n'est pas nécessaire.

DÉFI

Un parrain et une marraine vous lancent un défi, ceux qui arriveront à les battre sur 10 km auront droit à une carte leur permettant de consommer gratuitement « open bar » le jour J.

Pareillement pour l'inscription portant le numéro **1 000**.

AU DÉPART

Un échauffement est proposé un quart d'heure avant chaque départ, devant l'ensemble Charles Bringuier de Chatuzange-le-Goubet, animé par un coach sportif.

Horaires : 9h30 pour la marche – 10h parcours familles – 10h30 pour le raid

L'ARRIVÉE

Elle se fait devant le podium sur la place du 14 Place du 19 Mars 1962 à Chatuzange-le-Goubet.

Un sac contenant cadeaux et bons de réduction vous sera fourni contre votre bracelet de distance, prenez en soin, ne le perdez pas.

ACC26 – quai Ulysse Chevalier – 26100 Romans

☎ 09.53.01.37.35 - @ acc26@orange.fr - 🌐 <http://acc26.fr>

 www.facebook.com/AgirContreLeCancer26

PARCOURS ENFANTS

Les enfants trouveront sur le parcours de 5 km un jeu de rébus primé (au départ ils recevront un pass'jeu pour noter leurs réponses. Au retour ils viendront au stand animation le faire corriger).

RAVITAILLEMENT

Petit déjeuner offert aux participants avant le départ.
Ravitaillement mis à disposition en pleine nature.
Boisson offerte au retour.

DOSSARDS

Le retrait des dossards se fera le samedi 28 septembre à l'ensemble Charles Bringuier à Chatuzange-le-Goubet de 13h30 à 18h30, et sur place le dimanche matin à partir de 8 h.
Le dossard sera porté sur la poitrine et visible en permanence.
Il est de couleur différente : rose pâle pour les marcheurs, bordeaux pour les coureurs.
Chaque dossard est nominatif et ne peut en aucun cas être rétrocédé. Le changement de distance en cours d'épreuve est interdit.

INSCRIPTIONS

Toute inscription implique l'acceptation du présent règlement. Les inscriptions se font uniquement en ligne sur le site www.chronospheres.fr (avec frais en sus de 1 € ou plus suivant le montant de l'inscription, pris par la plateforme d'accueil) jusqu'au 27 septembre minuit.
Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site : www.acc26.fr
L'inscription deviendra définitive après avoir effectué le règlement et fourni les documents pour le raid chronométré. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

ASSURANCES

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile, couvrant les conséquences de leur responsabilité.
Il incombe à chaque participant de s'assurer qu'il possède une responsabilité civile le couvrant pour cet événement.
La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles durant l'épreuve et après l'épreuve (défaillance physique ou accident).

MONTANT DE L'INSCRIPTION

5 € pour les enfants de - 12 ans avec 1 sac à dos et des cadeaux à l'intérieur.
15 € pour la marche et le raid non chronométré 5 – 10 – 15 km avec sac à dos et des cadeaux à l'intérieur.
20 € pour la course chronométrée et classée avec dossard à puce 5 – 10 – 15 km avec un sac à dos et des cadeaux à l'intérieur.
10 € s'ajoute au montant de l'inscription pour toute personne accompagnée d'un animal (tenu en laisse et sous l'entière responsabilité du maître).

RÉCOMPENSES

Seuls les concurrents ayant passé la ligne d'arrivée seront récompensés dans chaque discipline.
Pour les marcheurs : la première femme, le premier homme et le premier enfant de moins de 12 ans par distance parcourue.
Pour les coureurs en course chronométrée ou non chronométrée : la première femme, le premier homme et le premier enfant de plus de 12 ans par distance parcourue.
Tous les enfants (jusqu'à l'âge de 12 ans) recevront en souvenir 1 médaille (dans la limite des stocks).

ACC26 – quai Ulysse Chevalier – 26100 Romans

☎ 09.53.01.37.35 - @ acc26@orange.fr - 🌐 <http://acc26.fr>



www.facebook.com/AgirContreLeCancer26

MATÉRIEL

Matériel conseillé : couverture de survie, réserve d'eau (0,5L min), veste imperméable (selon météo), gobelet (il n'y aura pas de gobelet au ravitaillement).

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration du matériel ou d'un équipement individuel.

Pour la marche les bâtons télescopiques sont tolérés, ils doivent être repliés lors du départ.

ANNULATION DE LA MARCHÉ

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Aucune demande d'annulation ou de remboursement ne sera possible. Tout litige sera réglé par le comité d'organisation.

SANITAIRES

Toilettes à l'ensemble Charles Bringuier (pas de douche).

SÉCURITÉ

La sécurité de la course est assurée par la Protection Civile de la Drôme.

Le raid se déroulant sur routes et chemins, chaque concurrent s'engage à respecter le code de la route, le balisage mis en place par l'organisation et l'environnement.

Le balisage sera réalisé par la présence de bénévoles, de rubans de signalisation et de peinture éphémère au sol. L'ensemble du dispositif sera conforme à l'autorisation préfectorale.

La fin de la marche sera annoncée par l'organisateur au retour du bénévole clôturant le parcours.

Les parcours des marcheurs et coureurs sont organisés sur le même parcours. Les marcheurs sont tenus de se positionner sur le côté, afin que les coureurs puissent les dépasser sans difficulté.

Tout abandon doit être signalé, par remise du dossard, au bénévole le plus proche.

ANIMAUX

Dans le cadre du Raid Rose, la présence de chiens sur le parcours est autorisée sous réserve de certaines conditions strictes afin d'assurer la sécurité et le bien-être de tous les participants, humains comme animaux. Chaque propriétaire souhaitant participer avec son chien doit signer une décharge de responsabilité avant le début de l'évènement. Cette décharge stipule que le maître assume l'entière responsabilité de son animal, y compris en cas de dommages ou d'incidents impliquant le chien. De plus, les chiens doivent être tenus en laisse en tout temps et être sous le contrôle direct de leur maître. Les propriétaires s'engagent également à ramasser les déjections de leur animal et à respecter les consignes de sécurité et de bien-être des autres participants. En signant cette décharge, les maîtres acceptent de dégager les organisateurs du Raid Rose de toute responsabilité et s'engage à régler la somme supplémentaire de 10 € pour leur animal.

ACCOMPAGNATEUR

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo), n'est autorisé sur le parcours.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Nous aimons la nature, protégeons-la.

Les marcheurs s'engagent à ne rien jeter dans la nature ni sur la voie publique, ni papier, ni emballage, ni bouteille plastique, RIEN, (sous peine de sanctions).

ACC26 – quai Ulysse Chevalier – 26100 Romans

☎ 09.53.01.37.35 - @ acc26@orange.fr - 🌐 <http://acc26.fr>



www.facebook.com/AgirContreLeCancer26

DROIT À L'IMAGE

Les concurrents autorisent expressément les organisateurs du raid rose de Chatu, ainsi que leurs ayant droit, tel que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au raid rose de Chatu, sur tout support, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant, par notre intermédiaire, vous pourrez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, merci de le signaler aux organisateurs par écrit, en précisant votre nom, prénom, adresse et numéro de dossard.

CONCLUSION

L'inscription d'un participant au **raid rose de Chatu** et/ou aux **1 000 et un pas roses**, organisé par l'ACC26, atteste qu'il a pris connaissance du présent règlement 2024 et il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

Fait à Romans, le 01/06/2024
Claire Lavayssière Présidente

